Envoyé en préfecture le 01/03/2024
Reçu en préfecture le 01/03/2024
Publié le
ID : 081-200034031-20240229-29022024_2-DE

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS D'ALBAN ET DU VILLEFRANCHOIS

**-EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES MONTS d'ALBAN ET DU VILLEFRANCHOIS-**

**-:-:-:-:-:-:-:-:-:-**

**Séance du 29 février 2024**

**L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf février à vingt heures, le Conseil de la Communauté de Communes des Monts d'Alban et du Villefranchois, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à l'antenne intercommunale de Villefranche d'Albigeois, sous la présidence de Jean-Luc ESPITALIER, Président de la communauté de communes,**

**Présents : Mesdames Florence DURAND, Thérèse TRAVER, Michèle SAUNAL, Colette VEROLLET, Marie-José ESCANEZ, Sandrine SANDRAL, Valérie VITHE, Messieurs Bernard LAFON, André BERTRAND, Ghislain ESPITALIER, Jacques ROUSTIT, Jean-Pierre LEFLOCH, Serge CAPGRAS, Jean-Paul ALRAN, Joël MARQUES, Jean-Louis PUECH, Jean-Pierre LANNES, Thierry ASTOULS (suppl. Thierry VIEULES), Fabrice ALBERT (suppl. Alain SEVERAC), Sébastien PAULHE, Patrick DAURELLE, Patrick CARAYON, Jean-Luc ESPITALIER, Olivier JUMEZ,**

**Absents excusés : Vanessa RABAUD, Marie Line BRUNET, Yves LE POEC, Thierry VIEULES, Alain SEVERAC, Bruno BOUSQUET, Arnaud SIRGUE-BEC,**

**Ont donné procuration : Yves LE POEC à Joël MARQUES,**

**Monsieur Bernard LAFON a été désigné secrétaire de séance.**

**-:-:-:-:-:-:-:-:-**

**Membres en exercice : 29. Membres présents : 24. Nombre de votes : 25.**
**-Date de la convocation : 15/02/2024 - date d'affichage : 15/02/2024.**

**-:-:-:-:-:-:-:-:-**

**Délibération n° 2024/02**
**Objet: Mise en place de « relais communaux France Services »**

Le Président rappelle que depuis 2021 la Maison des Services d'Alban est labellisée France Services ; transformation successive des labels « Relais Services publics » et « Maison des Services au Public » portés dès 2017.

L'organisation actuelle de l'équipement permet de répondre, à flux tendu, aux demandes croissantes des usagers (entre 180 et 250 / mois entre octobre 2023 et février 2024) qui se présentent sur site, mais laisse inévitablement les personnes les plus isolées et les plus éloignées du village d'Alban en marge de cet accompagnement.

Par ailleurs, les expérimentations de « permanences » organisées durant les journées nationales portes-ouvertes France Services sur 2 autres Communes ainsi que le diagnostic établi dans le cadre du renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) ont permis de faire ressortir le nécessaire maillage territorial dans l'accompagnement administratif et social du territoire.

L'organisation d'un maillage territorial de France Services via la démarche d' « aller-vers » constitue une prochaine étape indispensable. Cette opération, qui consiste en l'achat de matériel informatique de visio pour équiper les 14 Communes de l'EPCI, permettra de limiter les déplacements des administrés en apportant une réponse de proximité via l'équipement installé dans les Communes, de faciliter le suivi des dossiers et l'accompagnement des usagers au long cours et de faciliter l'accès aux démarches des usagers les plus éloignés (du numérique, géographiquement, socialement, etc.).

Compte tenu des financements possibles, le Président propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat (DETR/DSIL 2024) pour cette opération, dont le coût total, évalué à 32 417 € HT, pourrait être couvert par le plan de financement suivant :

| | |
|---|---|
| Etat – (DETR/DSIL) – sollicité (50 %) | 16 208,50 € |
| Autofinancement CCMAV | 16 208,50 € |
| **TOTAL HT** | 32 417,00 € |

Envoyé en préfecture le 01/03/2024
Reçu en préfecture le 01/03/2024
Publié le
ID : 081-200034031-20240229-29022024_2-DE



**Le Conseil communautaire,**

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu les statuts de la CCMAV ;
- Ouï l'exposé de Monsieur le Président ;

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le plan de financement proposé ci-dessus,

**SOLLICITE** la participation financière de l'Etat, pour le montant indiqué ci-dessus,

**DONNE MISSION** à Monsieur le Président d'accomplir toutes les formalités nécessaires à la réalisation de ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

| | | |
|---|---|---|
| Pour extrait certifié conforme : | Le Secrétaire de séance<br>Bernard LAFON | Le Président<br>Jean-Luc ESPITALIER |

Le Président certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture et publiée sous format électronique sur le site internet www.montsalban-villefranchois.fr le 1er mars 2024.